

Avis et règlement relatifs au jeu de loterie instantanée de La Française des jeux accessible par internet dénommé « GOAL »

NOR : FDJJ1802296X

- Les prises de jeu sur internet du jeu « GOAL » liées au règlement particulier du jeu de loterie instantanée de La Française des jeux accessible par internet dénommé « GOAL » fait le 7 juillet 2015 avec publication au *Journal Officiel* de la république française du 14 août 2015 sont arrêtées en principe dans la journée du 26 avril 2018.

Par conséquent, le règlement particulier du jeu « GOAL » fait le 7 juillet 2015 avec publication au *Journal Officiel* de la République française du 14 août 2015 est abrogé 60 jours à compter de la date d'arrêt effective des prises de jeu.

- Le règlement ci-dessous est applicable aux prises de jeu sur internet du jeu « GOAL » réalisées après cette date d'arrêt effective des prises de jeu.

Règlement particulier du jeu de loterie instantanée de La Française des jeux accessible par internet dénommé « GOAL »

Article 1er
Cadre juridique

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de La Française des jeux accessibles par internet et par téléphone mobile, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Les prises de jeu sur internet pour le jeu « GOAL » seront, en principe, possibles à compter du 26 avril 2018. Si la date du 26 avril 2018 ne pouvait être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site Internet www.fdj.fr

Article 2
Emissions d'unités de jeu et prix

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu ; chaque émission est répartie en blocs de 3 000 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 1€.

Article 3

Lots

Pour chaque bloc d'unités de jeu, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
2 lots de	4 000 €	8 000 €
5 lots de	400 €	2 000 €
20 lots de	100 €	2 000 €
77 000 lots de	10 €	770 000 €
60 000 lots de	4 €	240 000 €
295 000 lots de	2 €	590 000 €
323 000 lots de	1 €	323 000 €
755 027 lots formant un total de		1 935 000 €

Le montant des lots indiqués dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu.

Article 4

Description du jeu

4.1. Le joueur valide sa mise de 1 € en cliquant sur le bouton « JOUEZ 1 € ». La mise est débitée sur les disponibilités de son compte FDJ®. Si, pour une raison quelconque, le joueur ne peut pas voir tout ou partie du déroulement de son unité de jeu à quelque moment que ce soit après que sa mise a été débitée, il pourra en vérifier le caractère gagnant ou perdant en consultant la dernière unité de jeu enregistrée dans son historique de jeu.

4.2. L'unité de jeu est représentée à l'écran par 5 zones de jeu représentant 5 symboles, ainsi qu'une zone de jeu représentée par une case sur laquelle figure la mention « GAIN ».

4.3 L'élément inscrit sous chacune des 6 zones de jeu est une somme en euros. Il y a 6 sommes à découvrir au total.

4.4 Le joueur clique sur les 6 zones de jeu et découvre 6 sommes conformément au sous-article 4.3.

A tout moment de l'unité de jeu, le joueur peut cliquer sur le bouton « AUTO » afin de révéler automatiquement les zones de jeu occultées.

4.5 Si le joueur découvre, sous les 5 symboles, 2 sommes identiques à la somme inscrite sous la case « GAIN », l'unité de jeu est gagnante et le joueur remporte la somme indiquée sous la case « GAIN ».

4.6 L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait le 1^{er} février 2018

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des jeux

C. LANTIERI